

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 43 (1917)
Heft: 22

Artikel: L'eglise Saint-Paul à Grange-Canal, Genève: architecte: M.Ad. Guyonnet, à Genève
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-33193>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Doubs étaient nettement colorées aux Sources de la Verrière, chez Bonaparte et à la Scierie de la Rasse. Le lundi 26 avril, il n'y avait plus trace de coloration. Au Cul des Prés, ainsi qu'à la Source du Fief dans la Combe, aux Sources des Dames et de Biaufond au Doubs, aucune trace de fluorescéine n'a été constatée.

Les émissaires de la Ronde sont maintenant bien définis et nous pouvons être certains qu'il n'existe aucune relation entre le cours d'eau souterrain et les sources connues dans la Combe sur tout le parcours de l'ancien cours d'eau.

(A suivre).

L'Eglise Saint-Paul à Grange-Canal, Genève.

Architecte : M. Ad. GUYONNET, à Genève

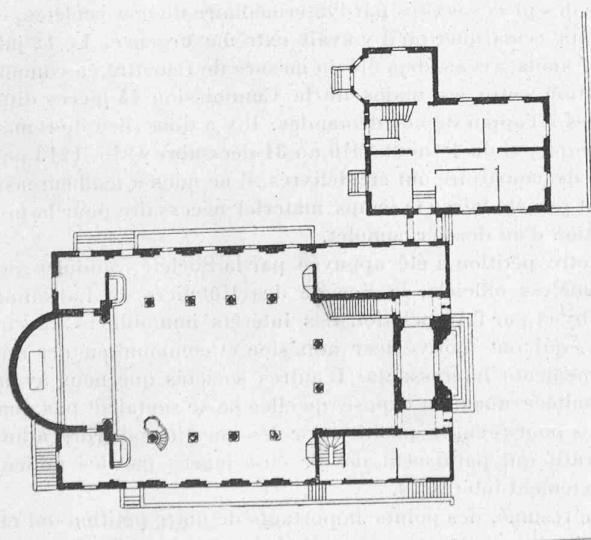
(Planches N°s 15, 16, 17 et 18.)

Les travaux ont commencé en automne 1913. Ils ont été interrompus par la grève puis par la guerre. Néanmoins, ayant pu être repris, l'inauguration de l'Eglise a eu lieu en octobre 1915.

L'Eglise Saint-Paul construite dans un quartier de villas et de constructions basses, a été soumise à une servitude de hauteur de 15 m. au faîte.

Cette servitude s'est opposée à la construction d'un campanile assez important (flanquant le cœur et montant sur un des bas-côtés) qui a été prévu par le projet initial. Les constructeurs ont décidé cependant que l'idée de ce campanile ne serait pas abandonnée et espèrent que quelque jour la réalisation en sera possible.

L'édifice, dont les grandes lignes sont romanes, est lié par son architecture avec le presbytère. Il comporte, à rez-de-chaussée, outre la nef, le chœur et les bas-côtés, un porche clos, une petite salle de catéchisme, deux sacristies et un logement de sacristain en deux étages.



Plan du temple de Saint-Paul, à Genève.

Architecte : M. Ad. Guyonnet.

Le sous-sol de l'Eglise Saint-Paul est assez important. Il comprend une crypte très claire, formant salle de réunions avec scène et dépendances, un vaste local de chauffage et deux chambres mortuaires.

La décoration de l'Eglise Saint-Paul n'est pas achevée. Actuellement un certain nombre de vitraux et de bas-reliefs ont déjà été posés et d'autres sont prévus dont l'emplacement est réservé. La décoration des voûtes du porche et des bas-côtés reste également à faire. Toutefois la partie la plus importante, soit la grande toile décorant le chœur, a été terminée et posée à la fin de 1916. L'œuvre représente trois scènes de la vie de l'apôtre Paul. Elle est due à M. Maurice Denis de Paris.

Les résultats d'une pétition.

La pétition des Sociétés vaudoise et suisse des Ingénieurs et des Architectes (voir *Bulletin technique* du 5 mai 1917) a été examinée par une Commission, dont le rapport a été adopté par le Conseil communal de la ville de Lausanne dans sa séance du 10 juillet 1917.

Il est intéressant d'en examiner la teneur et de définir les résultats obtenus.

Cette démarche touchait deux points distincts : Premièrement, les améliorations à apporter aux modalités administratives pour obtenir le permis de construire, visant également les remarques et corrections manuscrites faites sur des dossiers transmis, ainsi que l'établissement de contre-projets et d'esquisses proposées aux constructeurs. En second lieu, les garanties nécessaires pour l'examen de projets établis par les ingénieurs et les architectes appelés à construire à Lausanne.

Nous constatons avec satisfaction qu'en ce qui concerne nos demandes d'ordre administratif la Commission est entrée dans nos vues sur plusieurs points importants, ainsi que l'indiquent les citations suivantes de son rapport (voir *Bulletin N° 12* du Conseil communal du 10 juillet 1917), qui s'exprime comme suit :

« Les pétitionnaires énoncent des vœux qui dans plusieurs cas méritent un examen attentif et pourront être pris en considération par la Commission chargée de la révision du Règlement sur la police des constructions.

» Toutes mesures doivent donc être prises pour que la Direction des travaux puisse renseigner rapidement et exactement, verbalement ou par écrit, sur les questions d'alignement, de hauteur de corniches et d'ordre de construction.

» On a par contre le sentiment que dans certains cas le reproche de lenteur apportée dans les réponses peut paraître fondé.

» Il va de soi qu'il doit être tenu compte de ces circonstances spéciales à la Direction des travaux. Il doit y être admis comme usage que, pour des observations courantes, il n'y a pas lieu d'attendre le dernier délai pour en faire part aux intéressés, ou qu'un projet peut être accepté à l'enquête conditionnellement et sous réserve de certaines modifications de détail, comme cela se pratique d'ailleurs, ainsi que la Commission a pu le constater, au lieu d'être refusé en bloc pour des questions d'ordre secondaire.

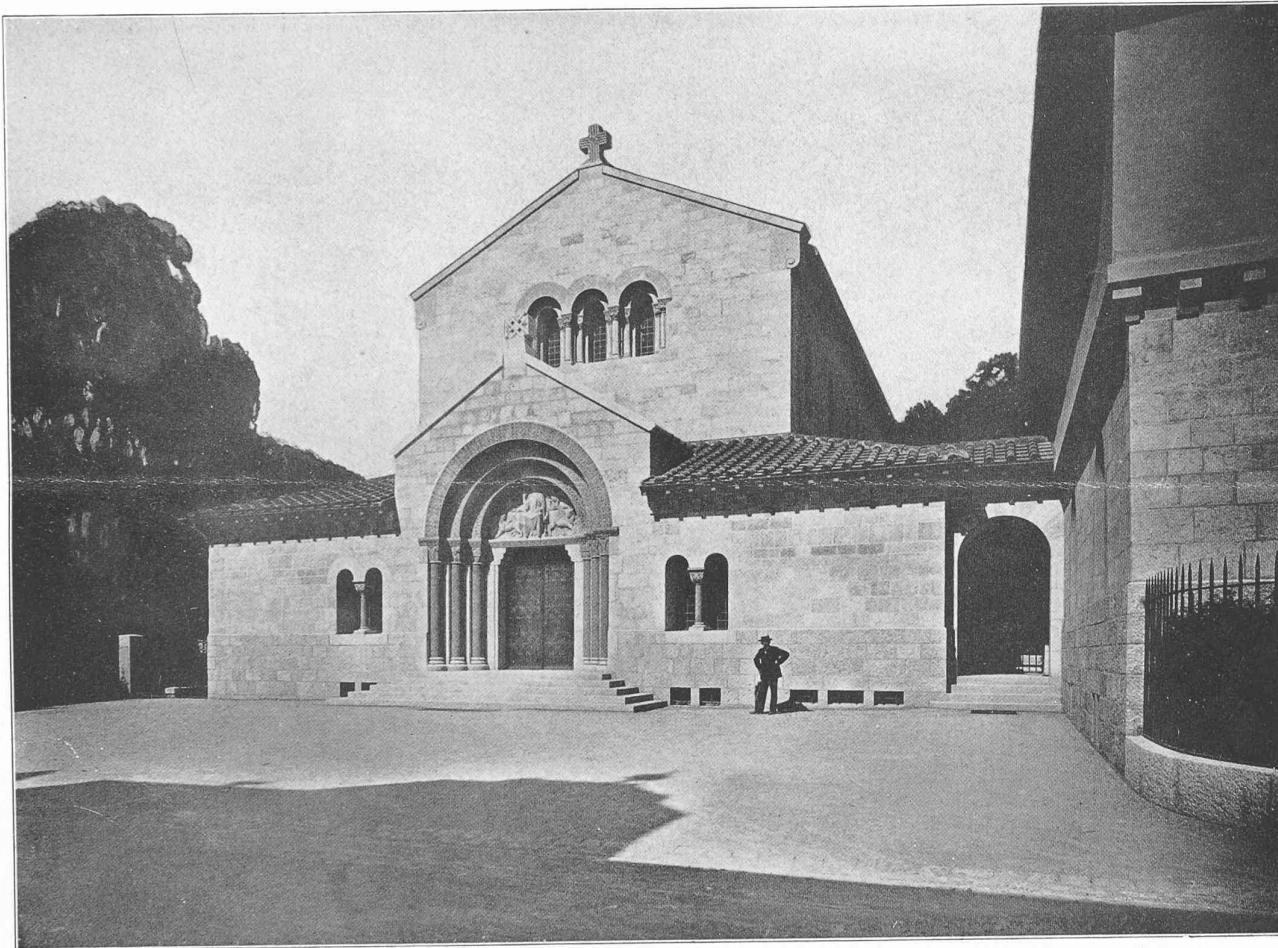
» Bien des retards seraient évités si les dossiers présentés ne trahissaient pas une hâte souvent préjudiciable aux intérêts du constructeur lui-même ; mais, même dans ce cas, l'ad-

LE TEMPLE DE SAINT-PAUL, A GENÈVE



Peinture de M. M. Denis.

LE TEMPLE DE SAINT-PAUL, A GENÈVE



Architecte : M. Ad. Guyonnet.

LE TEMPLE DE SAINT-PAUL A GENÈVE



BAS-RELIEF DU CURÉ D'ARS.

Sculpteur : M. Casimir Reymond.



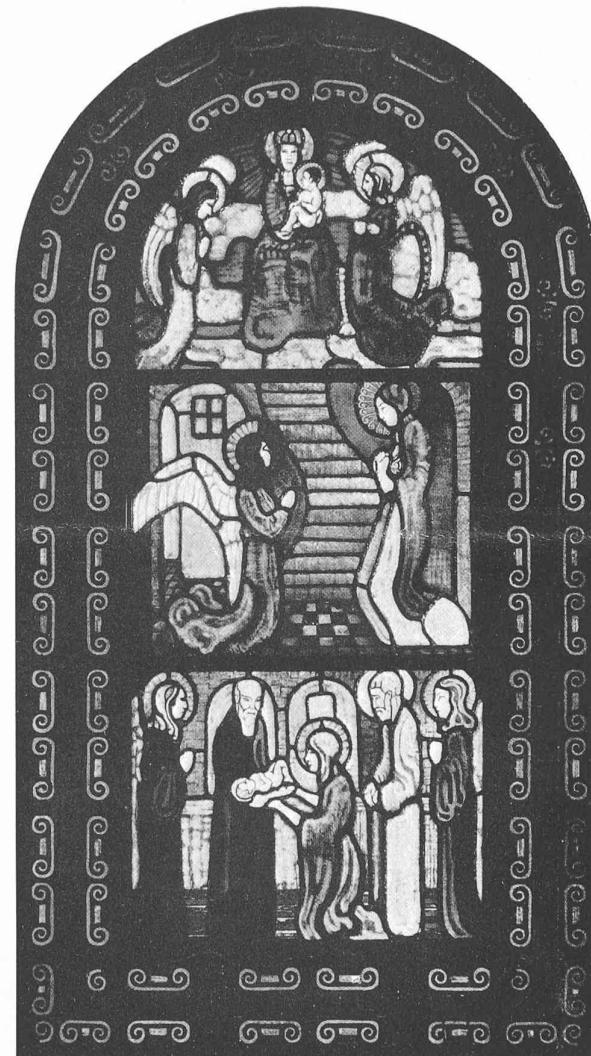
BAS-RELIEF DE SAINT-ANTOINE.

LE TEMPLE DE SAINT-PAUL, A GENÈVE



VITRAIL DE SAINT-JOSEPH.

Auteur : M. Ch. Brunner. — Verrier : M. M. Poucet.



VITRAIL DE LA VIERGE.

Auteur : M. M. Poucet. — Verrier : M. M. Poucet.